



Des plaintes de part et d'autre à l'EMS de Saxon

SANTÉ Depuis la dénonciation de maltraitance potentielle au home Les Sources, les plaintes de part et d'autre s'enchaînent. Impossible de savoir où en est l'enquête de l'Etat sur la question de ces maltraitances.

PAR **CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH**





L'affaire des potentielles maltraitements au home Les Sources de Saxon continue à faire des vagues. L'avocat de l'EMS, Stéphane Jordan, vient de déposer une dénonciation pénale contre le lanceur d'alerte Robson Roduit, ancien collaborateur de l'établissement, «notamment pour des soupçons de faux dans les titres, de violation de la loi sur la santé, ainsi que pour calomnie», souligne Andreas Bantel, porte-parole de l'EMS.

La Croix-Rouge revient en arrière

L'homme ajoute que «la présomption d'innocence s'applique». La dénonciation fait suite à un article du «Walliser Bote» qui s'interrogeait sur la véracité de papiers de référence de l'infirmier reçus par le journal haut-valaisan provenant d'une source restée secrète.

De son côté, la Croix-Rouge Suisse, qui avait pourtant validé la formation de Robson Roduit comme infirmier – il aurait un diplôme de l'Université de Florence datant de 2017 –, revient en arrière. «Nous avons déposé

Roduit pour soupçon de faux dans les titres. (...) La Croix-Rouge suisse a procédé à des vérifications indépendamment de la procédure pénale en cours. Les autorités italiennes compétentes nous ont confirmé qu'elles n'avaient pas établi d'attestation conforme à la directive européenne déterminante pour la reconnaissance des diplômes. Cette déclaration est suffisante pour révoquer la reconnaissance d'un titre professionnel étranger», explique Ursula Luder, responsable communication de la Croix-Rouge Suisse. Impossible d'obtenir davantage de renseignements de la part de l'institution.

L'avocat de l'infirmier riposte

En apprenant le dépôt de ces plaintes, Stéphane Riand, l'avocat de Robson Roduit, n'a pas tardé à réagir. «Le Tribunal administratif fédéral, eu égard à la gravité extraordinaire des fausses informations et des faux documents circulant, est saisi ce jour, de même que l'a été à plusieurs reprises déjà

Bas-Valais pour lésions corporelles, atteinte à l'honneur et faux dans les titres.»

La question des maltraitements demeure

Sous cette affaire de reconnaissance ou non de certificats demeure la question des maltraitements potentielles dénoncées par Robson Roduit, mais aussi par d'autres soignants, dont l'un qui a travaillé à l'EMS des Sources à Saxon et qui en est parti avant l'arrivée de l'infirmier lanceur d'alerte. Ces autres sources, anonymes certes, rapportaient des maltraitements similaires.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture avait d'ailleurs déposé, le 21 août dernier, une plainte pénale contre inconnu pour des actes éventuels de maltraitance à l'EMS des Sources de Saxon. Impossible de savoir où en est l'enquête de l'Etat. «Je ne peux rien vous dire. Nous ne pouvons pas commenter une affaire qui est en cours au niveau du Ministère public», nous a répondu